



STRATEGIE ET CONSEIL PATRIMONIAUX (S.C.P.)

10 Rue Jules Vallès
75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée

A l'assemblée générale,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'assemblée générale en date du 7 juillet 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de la société
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser les comptes intermédiaires au 28 février 2026, ainsi que les derniers comptes annuels clos le 30 juin 2025.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société STRATEGIE ET CONSEIL PATRIMONIAUX (S.C.P) est une société à responsabilité limitée unipersonnelle exerçant l'activité de conseil en gestion patrimonial. Les principaux points d'attention ont porté sur la valorisation des actifs.

Actif

- immobilisations incorporelles : 41 650 €
- immobilisations corporelles : 2 274 €
- immobilisations financières : 221 227 €
- créances clients : 59 992 €
- valeurs mobilières de placement : 355 038 €
- disponibilités : 132 124 €

Passif

- dettes financières : 45 082 €
- dettes fournisseurs : 3 767 €
- dettes fiscales et sociales : 16 241 €

La situation intermédiaire relative à la période du 1^{er} juillet 2025 au 28 février 2026 fait apparaître une situation nette positive de 756 472 € qui se décompose comme suit :

- capital social : 20 000 €
- réserves et report à nouveau : 676 541 €
- résultat de la période : 59 931 €

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Concernant la valeur des biens composant l'actif social, nous avons identifié des actifs pour lesquels une dépréciation aurait dû être comptabilisée.

Le montant de cette dépréciation est estimé à 99 726 €.

Après prise en compte de cette correction, les capitaux propres s'élèveraient à 656 746 €, soit un montant demeurant supérieur au capital social.

En conséquence, nous estimons que cette dépréciation est sans incidence sur le respect de la condition prévue par les dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce.

Paris, le 9 juillet 2026

Matthieu MEROT

Commissaire à la transformation